

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h Comité En exercice
Syndical 1

Présents

37 37 20

Séance du 03 Janvier 2011

Date de la convocation

08-11-10

Date d'affichage

08-11-10

Objet de la Délibération

2011-01-12
Services

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou),
JN. BADENAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil
Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL**
(CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon) **J. HUC** (CdC Coteaux &
Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC
canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian) **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET**
(CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil
Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 030111 préfecture

le 030111 notification

Objet : Services

Développement numérique

Depuis 2008, le Pays Haut Languedoc et Vignobles appuie les LAMs du territoire dans un projet collectif de structuration numérique et de développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce projet s'articule autour de trois axes

- Compléter le maillage du territoire en lieux d'accès Internet, en développant la mutualisation des animateurs informatiques des LAM et un réseau de Relais de Services Publics,
- Mutualiser les compétences, les postes et les équipements,
- Développer un pôle de ressources numériques (dispositif territorial, composé d'un chargé de mission TIC au niveau du pays et des animateurs LAM, permettant de mettre à disposition des compétences humaines et des ressources techniques spécialisées en faveur du développement numérique).

Pour cette dernière année de projet, il est proposé de poursuivre :

- le soutien au fonctionnement des Lieux d'Accès Multimédia (LAMs de Bédarieux, Capetang, Roujan, Olonzac et Olargues,
- le soutien aux Relais de Services Publics (Roujan, Saint-Chinian et Olonzac),
- le développement de l'utilisation des TIC par les acteurs professionnels du territoire (acteurs du secteur touristique, TPE/PME, professionnels des services à la personne),

pour un coût total prévisionnel de l'ordre de 327.000 € et un cofinancement FEDER prévisionnel de l'ordre de 63.000 €, ces montants étant susceptibles d'ajustements.

Le Pays porte en maîtrise d'ouvrage :

- le poste de Coordonnateur TIC, dont le coût 2011 s'élève à 52.060 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

de l'Europe (FEDER) :	10.400 €,
du Département de l'Hérault :	7.800 €,
- l'animation du Relais de Services Publics de Saint-Chinian, dont le coût s'élève à 36.948 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

de l'Europe (FEDER) :	8.000 €,
de l'Etat(FNADT) :	10.000 €,
du Département de l'Hérault :	4.000 €,

étant précisé que le cofinancement au titre du FEDER est dégressif, passant de 50% du coût total (phase 1) à 35% (phase 2), puis 20% (phase 3).

Aide à la parentalité

Cette opération, engagée par le Pays dès 2008, porte sur l'organisation de soirées-débats animées par différents intervenants spécialisés (psychologue, pédopsychiatre, nutritionniste.....) en fonction des problématiques abordées. Suivant le contexte local, le Pays organisera lui-même ces soirées en collaboration avec les crèches et les communautés de communes ou en confiera l'organisation à des associations locales ou toutes autres structures adaptées.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 4.000 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat (DDASS) : 1.500 €
- Conseil Général de l'Hérault : 1.000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 1.500 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer, au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population, sur le principe de la poursuite de ces opérations et sur les plans de financement proposés, et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population, sur le principe de la poursuite de ces opérations et sur les plans de financement proposés, et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
11 JAN. 2011
SERVICE COURRIER